

CERCLE SCOLAIRE D'URSY

**VIVE LA RENTREE
2011 – 2012 !**



AU SOMMAIRE

Invitation à une séance d'informations	3
Calendrier.....	4
Dates importantes	5
Répartition des classes	6
Activités sportives	7
Structures extra-scolaires	8-9
Horaire des classes	10-11
Finances	12-13
Sécurité	14
Transports	15
Horaire des bus	16-17
Médecine scolaire	18
Demandes de congé, médecin, dentiste, maladie ..	19
Commission scolaire, téléphone des écoles, autorités scolaires, services auxiliaires scolaires ..	20



INVITATION A UNE SEANCE D'INFORMATIONS

Chers parents,

Le présent dossier vous permettra de connaître les informations essentielles concernant le domaine des écoles enfantines et primaires.

Toutefois, vous êtes intéressés à savoir comment fonctionne l'école d'aujourd'hui, quelles sont les structures qui permettent à votre enfant d'évoluer dans un milieu scolaire adapté à chacun, comment s'articule la hiérarchie, quel est le cahier des charges de chacun.

Dès lors, venez nombreux participer à une séance d'informations

**le mardi 13.09.2011 à 20h00
à la salle communale d'Ursy**

Le Corps enseignant, la Commission scolaire, les autorités communales seront présents pour répondre à vos questions.

Pour tous autres renseignements, notre Président, Monsieur Philippe Dubey, est bien volontiers à disposition (téléphone 021 909 09 45).

Divers formulaires sont joints à ce dossier. Nous vous remercions d'y réserver bon accueil, de les compléter et de les transmettre à l'enseignant/e de votre enfant le jour de la rentrée.

Recevez, chers parents, nos cordiales salutations.

**La Commission scolaire
Le Corps enseignant**

CALENDRIER SCOLAIRE 2011 – 2012

Août									
Lu	Ma	Me	Je	Ve					
			25	26					
29	30	31							
Septembre					Octobre				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
			1	2	3	4	5	6	7
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
26	27	28	29	30	31				
Novembre					Décembre				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
	1	2	3	4				1	2
7	8	9	10	11	5	6	7	8	9
14	15	16	17	18	12	13	14	15	16
21	22	23	24	25	19	20	21	22	23
28	29	30			26	27	28	29	30
Janvier					Février				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
2	3	4	5	6			1	2	3
9	10	11	12	13	6	7	8	9	10
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17
23	24	25	26	27	20	21	22	23	24
30	31				27	28	29		
Mars					Avril				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
			1	2	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	30				
Mai					Juin				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
	1	2	3	4					1
7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
28	29	30	31		25	26	27	28	29
Juillet					19.09.2011 08.12.2011 01.05.2012 17.05.2012 et 18.05.2012 28.05.2012 07.06.2012 et 08.06.2012 Rentrée 2012				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lundi du Jeûne Fédéral Immaculée Conception Congé pour aller chanter Pont de l'Ascension Lundi de Pentecôte Pont de la Fête-Dieu Jeudi 23.08.2012				
2	3	4	5	6					

Attention : les vacances de Pâques débutent le vendredi 06.04.2012

DATES IMPORTANTES



1. *Camp de ski*

Il aura lieu du 23.01.2012 au 27.01.2012 à Villars-sur-Ollon, pour les degrés de 3^{ème} à 6^{ème} primaire. Pour les enfants ne participant pas au camp, une demande de dispense doit être adressée par écrit à M. l'inspecteur Jean-François Beaud, Grand-Rue 15, CP 112, 1680 Romont.

2. *Manifestations*

Loto des écoles : le dimanche 04.09.2011
Marché d'automne : le samedi 01.10.2011
Match aux cartes : le vendredi 18.11.2011

Nous comptons sur votre participation.

3. *Alternance pour les degrés 1P et 2P*

Elle a lieu le mardi matin et le jeudi matin. Les enseignants attribuent le jour d'alternance à chaque enfant en juin ; ce jour reste le même durant toute l'année scolaire.

D'entente avec l'inspection des écoles, la Commission scolaire supprime les alternances des semaines suivantes :

Période	Semaine
Après la Toussaint	Du 31.10.2011 au 04.11.2011
Immaculée Conception	Du 05.12.2011 au 09.12.2011
Après Noël	Du 09.01.2012 au 13.01.2012
Avant Carnaval	Du 27.02.2012 au 02.03.2012
Avant Pâques	Du 02.04.2012 au 06.04.2012
Après Pâques	Du 23.04.2012 au 27.04.2012
Ascension	Du 14.05.2012 au 18.05.2012
Après Pentecôte	Du 28.05.2012 au 01.06.2012
Fête-Dieu	Du 04.06.2012 au 08.06.2012

Le jeudi matin 25.08.2011, il n'y a pas d'alternance.

Cela signifie que tous les enfants se rendront à l'école tous les jours entiers des semaines précitées.



REPARTITION DES CLASSES

Ecoles d'Ursy

Bâtiment communal		
Enfantines	Mélanie Braillard	17 élèves
2 ^e P	Florence Perroud-Uldry	15 élèves
4 ^e P	Marita Deschenaux Fabienne Descloux	21 élèves
Ancienne école rénovée		
Enfantines	Emilie Bapst	17 élèves
6 ^e P	Réjane Devaud Sylviane Vuichard	25 élèves
Pavillons scolaires		
1 ^e P	Nathalie Cochard Françoise Pastore	21 élèves
3 ^e P	Françoise Chevalley	20 élèves

Ecole de Vauderens

Enfantines	Rachel Mathys	17 élèves
2 ^e P	Murielle Dupont Sylvia Tanner Mottier	13 élèves
5 ^e P	Anne Page	21 élèves

Ecole de Mossel

3-4 ^e P	Josiane Périsset	17 élèves
--------------------	------------------	-----------



ACTIVITES SPORTIVES

PATINOIRE

Les enfants auront la chance de se rendre à la Patinoire de Romont plusieurs fois durant l'année scolaire, comme suit :

Classes de 2ème enfantine	Mardi matin	06.09.2011
	Mardi matin	29.11.2011
	Mardi matin	13.03.2012
Classe de 1P et Classes de 2P	Mercredi matin	07.09.2011
	Lundi matin	16.01.2012
	Mercredi matin	08.02.2012
Classes de 3P, 4P et 3-4P	Jeudi matin	06.10.2011
	Mardi matin	17.01.2012
	Jeudi matin	15.03.2012
Classe de 5P et Classe de 6P	Vendredi matin	07.10.2011
	Mercredi matin	30.11.2011
	Jeudi matin	09.02.2012

Le transport des enfants sera effectué par les bus scolaires.

Les patins et le casque (obligatoire) sont prêtés gratuitement aux enfants qui n'en ont pas.

Les mesures de sécurité demandées par l'inspecteur cantonal de l'éducation physique sont les suivantes :

- 1. port de gants et du casque obligatoire (celui du ski convient)**
- 2. protections pour les genoux et les coudes recommandées**
- 3. pour le hockey, utilisation obligatoire du « puck » en caoutchouc « soft » si tous les élèves n'ont pas une tenue de hockeyeur**
- 4. combinaison ou ensemble de neige recommandé**

EDUCATION PHYSIQUE

Nous rappelons aux parents que la douche est obligatoire après les cours d'éducation physique, sauf pour les classes enfantines. Les parents contrôleront que leur enfant prenne ses affaires de gym ainsi qu'un linge pour la douche.

STRUCTURES EXTRA-SCOLAIRES



DEVOIRS SURVEILLES

Cette structure est en place à Vauderens et à Ursy. Elle est ouverte les lundi, mardi et jeudi, dès 15h15. Les inscriptions s'effectuent auprès de l'administration communale d'Ursy, déla au 15.08.2011.

FEDERATION FRIBOURGEOISE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Permanence pour la Glâne
Av. Gérard-Clerc 6, Romont email : glane@accueildejour.ch

Sur place ou au 026 652 52 38

Mardi de 14h00 à 16h00

Mercredi de 09h00 à 11h00

Jeudi de 17h00 à 19h00

En dehors de ces heures, un répondeur est à votre disposition.

CHAPERON ROUGE - Service de garde d'enfants à domicile

Une solution efficace en cas d'urgence, de maladie ou de situation exceptionnelle.

Vous avez un enfant :

- malade et vous travaillez ?
- et vous devez vous absenter en urgence ?
- et vous êtes malade / hospitalisé ?
- et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas ?

Le Chaperon Rouge est un service qui va vous dépanner. En cas de besoin, vous téléphonez et, dans les quatre heures qui suivent, une personne compétente se rend à votre domicile. Les gardes ont été recrutées avec soin, formées au sein de la Croix-Rouge fribourgeoise. Les tarifs évoluent selon votre revenu (entre CHF 5.-/h et CHF 25.-/h).

Des entreprises s'engagent contractuellement avec la Croix-Rouge fribourgeoise afin que leurs employés puissent bénéficier d'heures de garde. Les entreprises partenaires prouvent ainsi leur engagement social envers leurs employés et la société.

Les heures de réception des appels :

Lundi à vendredi : 07h30 - 11h30 -> 026 347 39 49

Dimanche à jeudi soir pour les urgences du lendemain: 20H00-21h00 -> 076 347 39 49



HORAIRE DES

SITE

Degré		Lundi	Mardi
1 ^{ère} EE		08.00 – 11.35 13.35 – 15.15	congé 13.35 – 15.15
2 ^{ème} EE		08.00 – 11.35 congé	08.00 – 11.35 13.35 – 15.15
Autres degrés		08.00 – 11.35 13.35 – 15.15	08.00 – 11.35 13.35 – 15.15

SITES DE VAUDERENS

Degré		Lundi	Mardi
1 ^{ère} EE		07.50 – 11.25 13.25 – 15.05	congé 13.25 – 15.05
2 ^{ème} EE		07.50 – 11.25 congé	07.50 – 11.25 13.25 – 15.05
Autres degrés		07.50 – 11.25 13.25 – 15.05	07.50 – 11.25 13.25 – 15.05

CLASSES



D'URSY

Mercredi	Jeudi	Vendredi
08.00 – 11.35 congé	congé 13.35 – 15.15	congé congé
congé congé	08.00 – 11.35 13.35 – 15.15	08.00 – 11.35 13.35 – 15.15
08.00 – 11.35 congé	08.00 – 11.35 13.35 – 15.15	08.00 – 11.35 13.35 – 15.15

ET DE MOSSEL

Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.50 – 11.25 congé	congé 13.25 – 15.05	congé congé
congé congé	07.50 – 11.25 13.25 – 15.05	07.50 – 11.25 13.25 – 15.05
07.50 – 11.25 congé	07.50 – 11.25 13.25 – 15.05	07.50 – 11.25 13.25 – 15.05



FINANCES

Une participation servant à couvrir les frais extra-scolaires est demandée aux parents, en fonction du degré scolaire. Cette somme est utilisée pour diverses activités (bibliothèque, camp de ski, journée à ski, sorties, visites, course d'école, etc.) La photo de classe n'est pas comprise dans cette somme.

	<u>Montant</u>	<u>Délai de paiement</u>
Degré « Ecole enfantine »	Fr. 50.—	30.09
Degrés « 1P à 2P »	Fr. 50.—	30.09
Degrés « 3P à 6P »	Fr. 180.—	30.09*

*Pour les parents d'enfants de 3P à 6P, il est possible de verser la somme de Fr. 180.- en 3 acomptes au maximum (30.09, 30.11, et 31.03). Merci de respecter les délais.

Pour éviter les frais bancaires ou postaux, nous vous demandons de payer la participation par virement postal ou bancaire.

**Avez-vous des
difficultés financières ?**



Des aides appréciables s'offrent à vous.

Fonds d'aide de Pro Juventute

En Suisse, un enfant sur dix grandit dans la pauvreté. Le fonds d'aide de Pro Juventute fournit une contribution ciblée à ces enfants défavorisés pour qu'ils puissent malgré tout participer à la vie sociale. Nous invitons les parents en situation délicate à contacter l'association Pro Juventute qui peut les aider (contact Mme Nicole Lehner tél. 026 653 10 36).

Fondation « Das Leben meistern »

Grâce à un généreux donateur, la Fondation « Das Leben meistern » peut accorder aux familles ayant 3 enfants ou plus, une aide de Fr. 100.- par mois et par enfant. La fondation permet aux familles fribourgeoises de bénéficier de cette aide, selon les critères suivants :

Limite de revenu pour 3 enfants : Fr. 60'000.-
Limite de revenu pour 4 enfants : Fr. 65'000.-
Limite de revenu pour 5 enfants : Fr. 70'000.-

Le revenu pris en compte est celui de l'avis de taxation, code 4.91, déduction faite des allocations familiales encaissées. Cette aide n'est pas imposable.

Les personnes concernées peuvent demander le formulaire d'aide financière auprès de la Fondation « Das Leben meistern », Case postale 1363, 1701 Fribourg. Contact Mme Hanny Jungo tél. 026 321 51 30 du mardi au vendredi.

SECURITE



Le trajet pour aller à l'école

Dans la mesure du possible, votre enfant se rend à l'école à pied. Cela favorise son autonomie et développe les échanges entre camarades. La voiture familiale ne devrait constituer qu'une solution

de rechange, lorsque le trajet est trop long ou trop dangereux. Soyez vigilants aux abords des préaux, prêtez attention aux enfants qui pourraient se trouver devant ou derrière votre véhicule.

Pour la sécurité des plus petits, des « triangles fluorescents » sont distribués aux enfants en début de scolarité. Il est important que l'enfant le porte chaque jour, idéalement jusqu'en fin de 2^e P.

Les trajets pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus, s'effectuent à pied ou en bus scolaire. Il n'est pas autorisé de faire ces trajets à vélo, en trottinette, en rollers, planche à roulettes, baskets à roulettes. Si vous devez exceptionnellement déposer votre enfant à l'école, merci d'éviter de vous garer dans les préaux d'école.

Sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

Arrivée dans la cour d'école ou à l'arrêt de bus

Les enfants s'y rendent, au maximum 5 à 10 minutes avant l'heure.



Respecter l'environnement. Ne déposer pas de déchets sur le trajet scolaire ainsi qu'à l'arrêt de bus.

TRANSPORTS



ARRETS DE BUS

A Ursy : devant l'école, à la scierie et devant l'entreprise Corpataux.

A Vauderens : devant l'école.

A Mossel : devant l'école.

A Bionnens : devant l'immeuble de M. Nicolas Gavillet.

QUELQUES REGLES DE BONNE CONDUITE

- Chacun monte ou descend sans bousculer les camarades.
- Verrouiller sa ceinture de sécurité d'un bout à l'autre du trajet.
- Respecter les consignes exigées par les conductrices.
- Interdiction de consommer des boissons, des aliments dans le bus ou d'emmener avec soi des objets qui pourraient endommager le bus.
- Durant le trajet, comme lors de l'attente du bus, chacun respecte les usagers de la route et les conductrices des bus.
- Chacun veille à sa propre sécurité et à celle de ses camarades.
- Les règles de comportement dans les bus sont les mêmes qu'en classe.

HORAIRE DES BUS - REPARTITION

Les tableaux ci-dessous indiquent quel transporteur prend en charge quel enfant en fonction de son lieu d'habitation et de sa classe. Certains trajets sont assurés par deux bus en parallèle et il est important de prendre le bon bus afin d'utiliser pleinement les deux capacités.

ALLER

J'habite à → Je vais à l'école à ↓	Ursy	Vauderens	Mosset	Bionnens
Ursy		HV	HV	RK
Vauderens	RK		HV	
Mosset		HV		

RETOUR

J'habite à → Je vais à l'école à ↓	Ursy	Vauderens	Mosset	Bionnens
Ursy		HV	HV	RK
Vauderens	RK		HV	
Mosset		HV		

Abréviations : HV = Bus de Mme Huguette Vaucher
RK = Bus de Mme de Rosa Koetschet

GRILLE DES TRANSPORTS

Matin	Horaires des trajets ALLER		Après- midi	Matin	Horaires des trajets RETOUR		Après- midi
	HV Huguette	RK Rosa			HV Huguette	RK Rosa	
07 :27	Ursy		13 :02	11 :21	Ursy		15 :01
07 :34		Ursy	13 :10	11 :28	Vauderens		15 :08
07 :34	Vauderens		13 :09	11 :31		Vauderens	15 :11
07 :41		Vauderens	13 :17	11 :35	Mosssel		15 :15
07 :41	Mosssel		13 :16	11 :38		Ursy	15 :18
07 :48	Vauderens		13 :23	11 :42	Vauderens		15 :22
07 :53		Bionnens	13 :29	11 :42		BIONNENS arrivée	15 :22
07 :54	URSY arrivée		13 :29	11 :49	Ursy		15 :29
07 :57		URSY arrivée	13 :33	11 :56	Vauderens		15 :36
				12 :02	MOSSEL arrivée		15 :42



MEDECINE SCOLAIRE

La 1^{ère} visite médicale obligatoire s'effectue durant la scolarité enfantine. Les parents concernés reçoivent des formulaires adéquats. Lors de la rentrée scolaire, l'enfant de 1^e P est prié de montrer à l'enseignant la carte jaune de contrôle, prouvant que la visite médicale a bien eu lieu.



Durant la scolarité primaire, un 2^{ème} contrôle médical est prévu en 6^e P.

POUX

Oui, les poux font partie de notre univers scolaire. Que faire pour limiter la contamination ?

- Effet préventif : mettre chaque matin 2 gouttes d'huile essentielle de lavande dans la nuque sous les cheveux de votre enfant. Contrôler régulièrement la chevelure de votre enfant.
- Si vous deviez en trouver, traiter rapidement votre enfant, votre famille et ceux qui sont contaminés.
- Laver à l'eau chaude (60 °) les peignes, brosses, vêtements, literies, linges, peluches.
- Les articles non lavables sont à enfermer 10 jours dans un sac en plastique ou 48 heures dans le congélateur.
- Passer à l'aspirateur les matelas, oreillers, sièges de voitures.
- Prévenir les proches avec qui l'enfant a été en contact.
- Informer rapidement l'enseignant de votre enfant de cette situation.

DEMANDES DE CONGE

L'art. 33 de la loi scolaire prévoit qu'un congé peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés. Jusqu'à 3 jours, la demande de congé est présentée à l'enseignant. Dès 4 jours, elle est présentée à l'inspecteur scolaire. Toutes les demandes doivent être faites par écrit. Les loisirs, les voyages ou départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié (même si le billet d'avion a déjà été acheté !).

MEDECIN, DENTISTE, ETC...

La durée relativement courte des après-midi devrait permettre de diminuer les absences sur le temps de classe pour les rendez-vous chez les orthodontistes et autres spécialistes.

MALADIE

Lorsque votre enfant est malade, veuillez informer par téléphone l'enseignant **avant le début de la classe**. En cas de non réponse des tentatives d'appels de l'enseignant aux divers numéros donnés par les parents, la police est contactée et des frais peuvent vous être facturés.

Si votre enfant est suivi par les services auxiliaires scolaires (logopédie, psychologie, psychomotricité), veuillez aussi informer le secrétariat des services auxiliaires scolaires que votre enfant est malade ou absent.

Toute absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'une attestation médicale dès que l'absence dépasse cinq jours de classe (RLS art. 35).



COMMISSION SCOLAIRE



Président et représentant du Conseil communal d'Ursy	Philippe Dubey	Ursy	021 909 09 45
Secrétaire et vice-présidente	Martine Freymond	Vauderens	021 909 44 40
Caissière	Marie-Claude Pittet	Mossel	021 909 41 67
Loto et animations	Patricia Conus	Ursy	021 909 00 83
	Claude Gavillet	Bionnens	021 909 40 78
Camp de ski	Hugues Blanc	Vauderens	021 909 44 14
Transports	Xavier Angéloz	Ursy	021 905 67 05
Responsable d'établissement	Françoise Chevalley	Bionnens	021 909 57 71

TELEPHONE DES ECOLES

Vauderens	021 909 59 58
Mossel	021 909 60 54
Ursy (bâtiment communal)	021 909 59 05
Ursy (école rénovée)	021 909 59 19

AUTORITES & SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES

Inspecteur scolaire : M. Jean-François Beaud
Grand-Rue 15, C.P. 112, 1680 Romont

026 305 73 67

Conseillère pédagogique :
Mme Anne-Françoise Magnin
Grand-Rue 15, C.P. 112, 1680 Romont

026 305 73 70

Secrétariat logopédie, psychologie
psychomotricité, R. Eglise 100, 1680 Romont

026 652 30 60

Fax

026 652 30 40

E-mail

servicesaux.glv@bluewin.ch